



Service de police

### LISTE DES BIENS VOLÉS

Adresse de correspondance	
La Cité-Limoilou 275, rue de la Maréchaussée Québec (Québec) G1K 2L3	Courriel : <a href="mailto:UTIP@spvq.quebec">UTIP@spvq.quebec</a>

<b>QUE</b>	Année	Mois	Jour	N° événement
	Année	N° carte d'appel		

Nom et prénom ou raison sociale

Adresse	
N°, rue, ville	Code postal

Numéros de téléphone				
Ind. rég.	Résidence	Ind. rég.	Bureau ou cellulaire	N° de poste

ARMES À FEU								
Qté	Type d'arme (voir les choix possibles au verso)	N° de série/ Autre identifiant	Chargement de l'arme (voir les choix possibles au verso)	Calibre	Marque	Modèle	Particularités/canon/coups	Valeur à l'achat

AUTRES BIENS (exemple : accessoire personnel, appareil électroménager, bicyclette, bijou, équipement de bureau, de photographie, de sport, instrument de musique, ordinateur, outil, radio, téléphone, téléviseur, etc.)						
Qté	Objet	N° de série/burinage/ Autre identifiant	Marque	Modèle	Description/particularités (exemple : couleur, dimension, nombre de pierres, vitesses, etc.)	Valeur à l'achat

**Code criminel du Canada**  
 Art. 140 Commet un **méfait public** quiconque, avec l'intention de tromper, amène un agent de la paix à commencer ou à continuer une enquête en rapportant qu'une infraction a été commise quand elle ne l'a pas été.  
 Art. 380 Commet une **fraude** quiconque, par supercherie, mensonge ou autre moyen dolosif, constituant ou non un faux-semblant au sens de la présente loi, frustre le public ou toute personne, déterminée ou non, de quelque bien, argent ou valeur.

Je, soussigné(e), certifie que les renseignements fournis ci-haut sont véridiques et exacts.			
Signature		Date	Année
			Mois
			Jour

Feuille
de

Type d'arme		
Code	Libellé	Définition
<b>AR</b>	Armes à autorisation restreinte	Toute arme dont la loi restreint la possession et l'utilisation telles les armes de poing, les mitraillettes et les armes destinées à l'armée.
<b>AU</b>	Autre	Toutes les autres armes (taser gun) y compris les pistolets à air comprimé (BB gun).
<b>CA</b>	Carabines	Arme longue à canon rayé, se servant d'un boulet habituellement unique et visible. Toutes les carabines, incluant celles à air. Les munitions utilisées sont des balles.
<b>FU</b>	Fusils	Arme longue à canon lisse. Les fusils, incluant ceux à air. Les munitions utilisées sont des cartouches. (exception : les fusils High Standard modèle 10 doivent être inscrits comme arme à autorisation restreinte).

Chargement de l'arme		
Code	Libellé	Définition
<b>ML</b>	À chargement par levier	La chambre s'arme lors du mouvement de levier.
<b>MT</b>	À coulisse	La chambre s'arme lors du mouvement de tension (à pompe).
<b>AA</b>	Arme à air	Projectile propulsé par un système d'air comprimé (inclus à plomb).
<b>AU</b>	Autre	Chargement non compris dans les autres catégories.
<b>CM</b>	Canon multiple	L'arme est munie de canons multiples (superposés ou jumelés).
<b>CB</b>	Chargement par la culasse ou la bouche du canon	Chargement de l'arme par la culasse ou par la bouche du canon (exemple : à bascule).
<b>CS</b>	Coup unique	L'arme est munie d'un canon simple, ne possède pas de magasin et n'est chargée qu'avec une seule cartouche à la fois.
<b>MV</b>	Culasse mobile (mouvement à verrou)	La chambre s'arme et expulse la balle lors du mouvement du verrou (culasse mobile).
<b>AT</b>	Entièrement automatique	Tir automatique tant que la gâchette est enfoncée.
<b>FU</b>	Pour fusée ou gaz lacrymogène	L'arme est conçue pour propulser des fusées ou des obus de gaz lacrymogène.
<b>RE</b>	Revolver	L'arme se charge à l'aide d'un barillet. Un cylindre retient les cartouches dans l'arme.
<b>SA</b>	Semi-automatique	Une balle est expulsée pour chaque mouvement de la gâchette.